



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-01-06 / LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2000\$ PASSÉS EN 2025 REF ART 931.34 DU CMQ**

CONSIDÉRANT QUE l'article 961,34 du Code municipal du Québec stipule que désormais les municipalités doivent publier sur le site Internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet et précédent, dont un même contractant, et dans son ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu,

- **QUE** la liste ci-jointe est déposée devant Conseil et sera publiée avant le 31 janvier 2026 comme stipulé à l'article 961, 4 du Code Municipal du Québec

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 janvier 2026**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459